

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 6 mars 2023 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale

PRÉSENCES :

Mesdames: Josée Beaulieu— Mélissa Boucher-Caron—Katy Nadeau—Hélène Durette

Messieurs: Guy Thibault—Alain Morin—Réjean Deschênes, maire

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration et monsieur Sébastien Bérubé, coordonnateur des travaux publics sont aussi présents à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture;
2. Lecture et adoption de l'ordre jour;
3. Suivi et adoption du procès-verbal du mois de février 2023;
4. Présentation et adoption des comptes;
5. Lecture du courrier;
6. Période de questions de 20 h à 20 h 30;
7. Voirie municipale :
 - a) Fournaise électrique
 - b) Fournaise au bois garage
 - c) Abat-poussière
8. Directeur incendie;
9. Changement de date de la réunion d'avril 2023 (si nécessaire);
10. Plainte taxes 2023 – M. Michel Lavoie
11. Rejet de la proposition de redécoupage des circonscriptions électorales fédérales dans l'Est du Québec;
12. Nomination des fonctionnaires désignés – administration et application des règlements d'urbanisme et des règlements généraux;

13. Appui de la municipalité – projet Aster;
14. Résolution d'appui – projet de Schéma de couverture de risques en incendie;
15. Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes;
16. Projet de règlement no 281 – 2023;
17. Hommage aux bénévoles;
18. Demande de soutien financier – Acti-familles;
19. Retour sur les différents comités
20. Dossier Chargée de projets :
 - a) Suivis dossiers
 - b) Soumission plancher
 - c) Formulaire entente comités
 - d) Mois de l'arbre et des forêts
 - e) Adhésion Sport et loisirs Bas St-Laurent
 - f) Soumission acoustique sous-sol église
 - g) Camp de jour
21. Questions diverses :
 - A) Demande du comité de la Renaissance
 - B) Autorisation des signataires à la caisse
 - C) Nomination Pro-maire
 - D) Motions de remerciements
 - E) Aqueduc
 - F) Lot à vendre
- 11- Période de question (15 minutes);
- 12- Levée de l'assemblée.

2023 - 028

IL EST PROPOSÉ par : Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par : Mme Josée Beaulieu;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet « Questions diverses » ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance des procès-verbaux;

2023 - 029

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;

APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion du 6
 février soit accepté en apportant les modifications mentionnées.

COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2023

Agro Envirolab	RI 22638680	104.63\$	6681
ASN Machinerie	35682	8459.44\$	6682
Avantis Coopérative (Pohénégamook)	FED0035335,FED0 035613	24.95\$	6683
Buanderie RDL	646779,647957,648 960	129.93\$	6684
Buropro Citation Inc	1775377,1776238	232.75\$	6685
Carrefour du Camion	GI49340,GI50122,G I51379	1460.82\$	6686
Commission scolaire	C2-000918,C2- 000966	1126.76\$	6687
Distribution Rioux	38125-1,41931- 1,44053-1	968.38\$	6688
Pierre Dupuis	1642	166.71\$	6689
Le Code Ducharme	352220	81.59\$	6690
Épicerie Chez Nancy	A0472495,A047256 4,A0473547	26.76\$	6691
Esstrac	P09859,P10014	885.01\$	6692
Fonds d'information sur le territoire	202300162250	5.00\$	6693
GLS Logistics Systems Canada Ltd	WA5359620	579.44\$	6694
Harnois Énergies Inc	33748192	140.27\$	6695
Impact Ford	172529	100.62\$	6696
Jacques Larochelle	B 91302,B 91379,B 91382,B 91419,B 91537,B 91768	16350.56\$	6697
Macpek	50353281- 00,50353281- 01,50354840- 00,50355218-00	1993.61\$	6698
Marie-Ève Chouinard	818	1362.45\$	6699

Peterbilt Atlantic	87853Q- CR,59089Q,CM578 53QA-1	405.75\$	6700
Les produits métalliques A.T. Inc	019750	4043.92\$	6701
Servitech	41454	850.42\$	6702
SM Location	4417	159.78\$	6703
Spécialités Électriques	380610,CR379966	574.82\$	6704
Surplus Général Tardif	358191	32.01\$	6705
Salaires employés	Février 2023	17291.25\$	accesd
Salaires conseil	Mars 2023	3000.64\$	accesd
Hydro Québec	Éclairage public	98.87\$	accesd
Bell		143.41	accesd
Ministère du Revenu du Québec	DAS février 2023	9065.04\$	accesd
	<u>Total des</u> <u>dépenses</u>	69865.59 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2023, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2023 - 030

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;

APPUYÉ par Mme Hélène Durette;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

ACHAT FOURNAISE ÉLECTRIQUE

ATTENDU que le conseil municipal désire faire une économie sur le bois de chauffage en complément des

thermopompes de l'église et de l'édifice Rosa D. Lavoie avec l'achat d'une fournaise électrique;

ATTENDU qu'une demande de soumission par invitation a été envoyée à trois soumissionnaires ;

ATTENDU que la soumission de M. Clermont Ruest Inc. a été retenue au montant de mille-neuf-cent-soixante-douze dollars (1972\$) pour le modèle de BTH Ultra 29 kilowatts deux-cent-quarante (240) volts.

2023 – 031

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau ;

APPUYÉ par M Alain Morin ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata se dote d'une fournaise électrique pour alimenter le système de chauffage à l'eau des bâtiments lorsque le chauffage au bois n'est pas requis.

ABAT POUSSIÈRE

2023 – 032

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;

APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse l'achat de trente-six (36) tonnes de calcium auprès de Sel Warwick au montant de six-cent-dix (610.00\$) dollars la tonne.

PLAINTÉ TAXES 2023- M. MICHEL LAVOIE

ATTENDU que le conseil municipal a reçu une lettre de plainte de M. Michel Lavoie concernant son compte de taxes.

ATTENDU que le montant indiqué sur le compte de taxes dont la description est « tracteur et souffleur » et « camion Freightliner » n'est pas basé sur le service donné, mais

bien sur l'évaluation municipale en vigueur dans la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

2023 – 033

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata n'autorise pas le retrait des montants basés sur l'évaluation du compte de taxes de M. Michel Lavoie.

REJET DE LA PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES DANS L'EST DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE le 1er février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec réitérait cette proposition de redécoupage à la suite de consultations publiques pourtant largement défavorables à cette option;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition de redécoupage est inadmissible pour la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale, peu peuplée, et la représentation effective de sa population, tel que démontré dans les nombreux mémoires déposés par

les élu.e.s du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à la Commission;

POUR CES MOTIFS,

2023 – 034

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata s'oppose au redécoupage proposé.

De demander le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec.

De transmettre la présente résolution au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

**NOMINATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS-
ADMINISTRATION ET APPLICATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

ATTENDU que le rôle et le titre des personnes responsables de l'émission des permis et du respect des règlements d'urbanisme est décrit à l'Article 2.1 et suivant du Règlement sur les permis et certificats numéro 238 - 2015;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata doit nommer les personnes responsables de l'administration et de l'application du RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ # 227 - 2013;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a mandaté la MRC de Témiscouata pour administrer et appliquer les règlements d'urbanismes et les dispositions applicables par l'officier municipal du Règlement général 227 - 2013;

2022 – 035

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;

APPUYÉ par Mme Hélène Durette;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du Règlement général # 227 - 2013 et ses amendements, du règlement de zonage 235 - 2015 et ses amendements, du règlement de construction 237 - 2015 et ses amendements, du règlement sur les permis et certificats 238 - 2015 et ses amendements, du règlement de lotissement 236 - 2015 et ses amendements, du règlement sur les dérogations mineures 239 - 2015 et ses amendements, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (Q-2, r.35.2) et de tout Règlement d'application municipal adoptés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2):

Mathieu Lehoux, Coordonnateur de l'aménagement à la MRC de Témiscouata;

Guillaume Chrétien, Aménagiste-inspecteur à la MRC de Témiscouata;

Carole Tardif, Aménagiste-inspectrice à la MRC de Témiscouata;

Lise Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;

Gilbert Duquette, Inspecteur régional à la MRC de Témiscouata;

Rosalie Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;

Audrey Dubé-Langlois, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;

Denise Dubé, Directrice générale pour la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

APPUI DE LA MUNICIPALITÉ-PROJET ASTER

ATTENDU qu'Aster souhaite développer sa vision pour ramener le thème des énergies renouvelables dans son giron dans l'élaboration de plusieurs projets favorisant la hausse de l'achalandage touristique pour le secteur des Sommets;

ATTENDU que ce projet leur donnera la chance de concevoir des activités éducatives en lien avec les énergies, et ce, pour tous les niveaux d'enseignement au Témiscouata tout en permettant de la faire rayonner sur l'ensemble de la province;

ATTENDU qu'une mission avec les technologies expérientielles pour réduire la consommation d'énergie et transiter vers les énergies renouvelables serait déployée;

ATTENDU que ce projet est déposé dans le cadre du volet intermunicipal de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de Témiscouata et qu'il nécessite un appui de chaque municipalité concernée;

2023 – 036

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;

APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata appuie le dépôt du projet d'Aster - Faire du Témiscouata un pôle d'énergie renouvelable à la MRC de Témiscouata.

Autorise l'accès à un document de présentation de la municipalité pour afficher sur le panneau d'interprétation prévu pour le volet d'exposition.

Autorise l'utilisation d'utiliser une ou plusieurs photos significatives de la municipalité pour le panneau d'interprétation.

Autorise l'utilisation du logo de la municipalité pour les outils promotionnels.

**RÉSOLUTION D'APPUI-PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE
DE RISQUE EN INCENDIE**

ATTENDU que conformément à l'article 20 de la Loi en sécurité incendie (L.R.Q., S3-4) la MRC de Témiscouata doit soumettre son projet définit de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 au ministre de la Sécurité publique pour approbation ;

ATTENDU que ce projet définit est accompagné des documents établissant que le processus prévu à la loi pour la préparation d'un tel schéma a été suivi ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC est d'avis que le projet définit de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 est conforme aux orientations ministérielles en matière de sécurité incendie publiées à la Gazette officielle du Québec ;

ATTENDU que les dispositions prévues à l'article 20 de la loi stipulent que chaque municipalité locale, visée par le schéma, doit donner son avis sur le plan de mise en œuvre prévu au projet définit de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 ;

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs conférés au ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la loi, il pourra délivrer l'attestation de conformité pour le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 ;

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance du contenu de plan de mise en œuvre du projet définit de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 et se disent en accord avec ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

2023 – 037

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;

APPUYÉ par M. Guy Thibault;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

8492

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata donne un avis favorable et son appui au plan de mise en œuvre, du projet définit de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2023-2028 de la MRC de Témiscouata,

Que la présente résolution soit transmise à la MRC de Témiscouata aux fins d'une demande d'attestation de conformité auprès du ministre de la Sécurité publique du Québec.

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

2023 - 038 IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que Madame Monique Boisclair soit mentionnée dans la section spéciale de l'édition de Pâques du journal l'Info Dimanche dans le cadre de l'hommage aux bénévoles au coût de cent-soixante-quinze (175.00\$) pour 1/16 de page.

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER—ACTI-FAMILLE

2023 - 039 IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par M Alain Morin;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

De faire un don au montant de cent dollars (100.00\$) dans le cadre de la campagne de financement de l'organisme Acti-Famille 2023-2024 qui couvre le secteur de la municipalité.

MODIFICATION RÉNOVATIONS ENTRÉE SACRISTIE

2023 – 040 IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
 ET RÉSOLU sur division des conseillers(ères) ;

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata modifie les rénovations prévues à l'entrée de la sacristie afin d'accélérer les travaux et de réduire les coûts.

Mesdames Hélène Durette et Josée Beaulieu se prononcent contre cette décision

ADHÉSION SPORTS ET LOISIRS BAS-ST-LAURENT

2023 - 041

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par M Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

D'adhérer à Sports et Loisirs Bas-St-Laurent pour l'année 2023-2024 au montant de soixante-quinze (75.00\$) dollars.

DEMANDE SALLE GRATUITE-COMITÉ DE LA RENAISSANCE

ATTENDU que le comité de la Renaissance de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a fait une demande écrite pour avoir la salle du sous-sol de l'église gratuitement lors de leur soirée chansonnier du 25 mars.

2023 – 042

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la demande de prêt de la salle gratuitement.

SIGNATURE DU MAIRE À LA CAISSE ET DE TOUS LES DOCUMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA

2023 – 043

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise monsieur Réjean Deschênes, maire ainsi que monsieur Alain Morin, maire suppléant et madame Denise Dubé, directrice générale, signataires dans tous les dossiers et dans tous les folios détenus par la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

La signature d'au moins deux (2) signataires est requise pour les transactions courantes dans tous les folios de la caisse Desjardins.

LOT À VENDRE

2023 - 044

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

De mandater Mme Josée Beaulieu à recueillir des informations concernant un lot à vendre par un privé sur son territoire.

SOUSSION ACOUSTIQUE SOUS-SOL ÉGLISE

ATTENDU que l'acoustique est de mauvaise qualité lorsqu'il y a des prestations musicales dans la salle du sous-sol de l'église.

ATTENDU que cela peut nuire à l'organisation d'activité musicale dans cette salle.

ATTENDU que les rideaux acoustiques sont le meilleur moyen de remédier à cette situation.

ATTENDU que différentes propositions ont été présentée tel que rideaux auto portant, rideaux sur rail avec ou sans installation et prise de mesures.

2023 - 045

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;

APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

De se procurer un système de rideaux de velours sur rail avec installation et prise de mesure au montant de vingt-deux-mille-trois-cent-soixante-quatre dollars et cinquante sous (22364.50\$) incluant les taxes de la compagnie ProScène Dauphinois, Draperies Commerciales.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 22 h 35, le maire déclare la levée de l'assemblée.
« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire suppléant